



**COLLEGE
DU SUD**
BULLE

GYMNASE

ÉCOLE DE COMMERCE

ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE

MATURITÉS SPÉCIALISÉES

ADMISSIONS
2025 - 2026

Informations générales

Collège du Sud
Rue de Dardens 79
1630 Bulle

026 305 99 00
infocsud@edufr.ch

Pour toute information, nous vous prions de vous référer à notre site web : www.collegedusud.ch. Nous vous laissons le plaisir de le découvrir !

Formalités d'inscription en bref

L'inscription doit se faire en ligne sur la base de données ISA du 30 janvier au 15 février 2025.

Examens d'admission

Dates importantes

Dernier délai d'inscription pour la rentrée scolaire 2025 sur la base de données ISA :

15 février 2025

Gymnase, Ecole de Commerce et Ecole de Culture Générale

Concours d'admission pour les candidats à l'Ecole de Commerce qui y sont astreints (cf. p. 8 « Conditions d'admission à l'EC») :

Samedi 15 mars 2025, 07h30, au Collège du Sud.

Examen d'admission pour les candidats à l'Ecole de Culture Générale qui y sont astreints (cf. p. 12 « Conditions d'admission à l'ECG») :

Samedi 15 mars 2025, 07h30, au Collège du Sud.

Examen d'admission pour les candidats du Collège du Sud qui y seraient astreints (cf. p. 3 « Conditions d'admission au gymnase») :

Samedi 5 juillet 2025, au Collège du Sud à Bulle pour le gymnase, l'EC et l'ECG.

Rentrée scolaire 2025-2026 : **jeudi 28 août 2025**

Résultats

Concours d'admission pour l'Ecole de commerce et examen d'admission pour l'Ecole de culture générale :

Les résultats d'examens sont envoyés dans les dix jours ouvrés.

Examens d'admission pour le gymnase (écoles privées) :

Les résultats d'examens sont envoyés dans les dix jours ouvrés.

CHARTRE

Le Collège du Sud se trouve à Bulle. Il accueille les étudiant·e·s du sud fribourgeois, région dynamique reconnue pour sa qualité de vie.

Fondé en 1973 au sein du Cycle d'Orientation de la Gruyère, il s'installe dans ses propres murs en 1994.

Il est le seul collège du canton à offrir trois voies de formation : Gymnase, Ecole de commerce avec Maturité professionnelle commerciale et Ecole de Culture Générale. Ces trois filières délivrent différentes maturités : maturité gymnasiale, maturité professionnelle, commerciale et maturités spécialisées.

Pour accomplir la mission que lui a confiée le canton de Fribourg dans la loi du 11 avril 1991 sur l'enseignement secondaire supérieur, il entend privilégier la responsabilité, la compétence, la communication, l'ouverture.

RESPONSABILITE

Le Collège du Sud

- veut favoriser l'autonomie des acteurs de l'école (étudiant·e·s, corps enseignant, administration, direction) ;
- souhaite développer la participation active de chacun·e dans un souci d'initiative et de délégation ;
- entend valoriser le désir et le plaisir d'apprendre, de connaître et d'enseigner ;
- veut entretenir un esprit de justice, d'équité et de civisme ;
- se soucie de l'équilibre et de la santé de chacun·e.
- s'engage afin que toutes et tous puissent se sentir en sécurité à l'école et s'épanouir grâce à la promotion d'une éducation dans la tolérance, la coéducation, le respect et l'écoute ;
- lutte contre toute discrimination, – quelle qu'elle soit –, tout comportement déplacé, tout harcèlement ou tout abus de pouvoir.

COMPETENCE

Le Collège du Sud

- donne à ses étudiant·e·s une formation de qualité, grâce à la compétence et aux qualifications de son corps enseignant ;
- attend de chacun·e un travail rigoureux et efficace ;
- encourage la volonté et l'assiduité ;
- met tout en œuvre pour développer la capacité d'analyse et le sens critique de chacun·e ;
- souhaite développer les liens entre les différentes disciplines.

COMMUNICATION

Le Collège du Sud

- encourage le respect mutuel, en particulier dans les échanges d'idées et les débats ;
- offre un cadre dans lequel chacun·e peut s'épanouir et prendre confiance en soi ;
- donne la possibilité à chacun·e de trouver des interlocuteurs appropriés ;
- vise à renforcer le sens de la solidarité, notamment au sein des classes.

OUVERTURE-CULTURE

Le Collège du Sud

- s'efforce de susciter la curiosité face au savoir et aux démarches propres à chaque branche ;
- encourage par des activités diversifiées la créativité et le sens de l'esthétique ;
- développe la connaissance de nos origines culturelles et favorise l'ouverture au monde par la sensibilisation aux autres civilisations.

I Le gymnase (GY)

Conditions d'admission au gymnase

Elèves du CO Ecoles publiques	Conditions ¹	Admission en 1 ^{er} année GY
Classes prégymnasiales 10H	22 points et plus et aucune de ces 4 notes inférieures à 5	Admis
	Autres résultats	Non admis
Classes prégymnasiales 11H	Exigences du type de classe atteintes	Admis
	Exigences du type de classe non atteintes	Non admis
Classes générales 11H	20 points et plus et aucune de ces 4 notes inférieures à 4.5	Admis
	19 points et plus et aucune de ces 4 notes inférieures à 4	Non admis
	Exigences du type de classe atteintes	
	Exigences du type de classe non atteintes	Non admis
Classes à exigences de base		Non admis

¹ Le nombre de points est la somme des 4 notes des branches comptant pour l'atteinte des exigences selon le type de classe, soit : français (1x), mathématiques (1x), allemand et anglais (moyenne 1x), sciences de la nature (ou latin pour les élèves en PGL) et histoire-géographie (moyenne 1x)

Les élèves qui ont fréquenté un **institut privé** et qui demandent une admission en section gymnasiale doivent se présenter à l'examen (pour les quatre collèges du canton), à Fribourg, le **samedi 5 juillet 2025**.

Les candidats en provenance d'un autre canton sont en principe admis s'ils remplissent les conditions d'admission dans leur canton.

Quoi qu'il en soit, le délai limite d'inscription pour être admis au Collège du Sud est fixé au **15 février 2025**.

Durée des études

Les études gymnasiales durent quatre années.

Perspectives ultérieures

Celui ou celle qui est en possession d'un certificat de maturité gymnasiale peut, en principe, s'inscrire dans n'importe quelle section d'études d'une Université ou d'une Ecole polytechnique suisse. Quelques facultés exigent cependant la connaissance de certaines branches qui ne font pas forcément partie du choix de tel ou tel élève : il s'agit essentiellement du latin pour les facultés des lettres, du latin et du grec pour les facultés de théologie.

Le grec est obligatoire en faculté des lettres pour l'étude des langues anciennes (latin et grec) et pour celle de l'archéologie.

Les facultés des lettres et de théologie offrent la possibilité de rattraper le latin et le grec, mais cette solution peut provoquer un retard dans les études.

Le titulaire d'une maturité gymnasiale peut aussi directement entrer dans une Haute Ecole pédagogique (HEP). Il lui est même possible d'entrer dans les Hautes Ecoles spécialisées (HES), par exemple à la Haute Ecole de Gestion (HEG), moyennant une année de pratique professionnelle après la maturité.

Contrairement aux formations professionnelles, le gymnase ne prépare pas directement à une profession. L'élève qui couronne cette formation générale par l'obtention d'un certificat de maturité fédérale doit consacrer encore plusieurs années à l'acquisition d'une formation professionnelle, universitaire ou non.

Les disciplines de maturité

11 branches fondamentales

de la 1^e à la 4^e année

Langue 1	français
Langue 2	allemand
Langue 3	anglais ou italien ou latin
Mathématiques	2 niveaux possibles standard ou renforcé
Sciences expérimentales	physique, chimie, biologie
Sciences humaines	histoire, géographie, philosophie
Arts	arts visuels ou musique
Branches obligatoires	économie et droit, informatique, sciences religieuses, sport
Branches facultatives	" basic english", italien, schwyzerdütsch

Travail de maturité

à cheval sur la 2^e et la 3^e année

Une option spécifique (OS)

de la 2^e à la 4^e année

Latin I (débutants), latin II (avancés), grec, italien, anglais, espagnol, physique + application des mathématiques, biologie + chimie, économie et droit, arts visuels, musique.

Une option complémentaire (OC)

de la 3^e à la 4^e année

Applications des mathématiques, physique, chimie, biologie, informatique, géographie, histoire, économie et droit, psychologie-pédagogie, philosophie, sciences religieuses, sciences politiques, arts visuels, musique, sport.

L'élève choisit une OS et une OC.

Le cumul des branches n'est pas possible.

Une langue étudiée comme branche fondamentale ne peut pas être choisie comme OS.

Le choix de la musique ou des arts visuels comme OS exclut celui de la musique, des arts visuels ou du sport comme OC.

Déroulement des différents choix (GY)

Ils se font progressivement et successivement.

A l'entrée au Collège du Sud

L'élève devra opérer trois choix :

1. Le domaine des arts : arts visuels ou musique ?
2. Le domaine des langues anciennes : s'il est en classe pré-gymnasiale avec latin, il pourra poursuivre l'étude de cette langue en première année. C'est seulement pour la deuxième année que se posera la question du choix définitif. Il en est de même avec le grec. A noter qu'il est possible de continuer le grec sans faire de latin. Nous conseillons vivement de continuer ces langues anciennes en première année. L'élève se garde ainsi toutes les portes ouvertes sans hypothéquer un seul de ses choix futurs. En cas de choix du latin et/ou du grec, le cours de sciences religieuses devient facultatif. L'élève doit indiquer s'il souhaite ou non le suivre.
3. Bilinguisme : au Collège du Sud, il est possible de suivre le cours d'introduction à l'économie et au droit en allemand dans l'optique de l'obtention d'une maturité avec mention bilingue. Cette voie ne s'adresse pas forcément à des personnes qui sont déjà bilingues, mais il est toutefois nécessaire d'être proche du 5 en allemand pour mettre ces cours à profit. Au terme de la première année, il est possible de confirmer ou non la poursuite de l'option bilingue. L'option "bilingue plus" est offerte à Fribourg uniquement (enseignement dispensé pour moitié en allemand dès la première année).

En première pour la deuxième année

Choix de l'option spécifique (OS)

La branche choisie à ce titre est celle qui marque la couleur particulière de la maturité. Le choix doit être fait d'abord en fonction des goûts personnels et ensuite seulement en fonction des attirances préalables au niveau professionnel. L'expérience montre en effet que les projets professionnels changent souvent jusqu'à la fin de la maturité et même au début de la formation postérieure au collège.

Il faut aussi noter que ce choix doit être mis en perspective avec celui de l'option complémentaire qui se fera l'année suivante.

Choix de la langue 3 (L3, discipline fondamentale)

Trois possibilités s'offrent alors : le latin, l'anglais ou l'italien. Mais on ne peut pas prendre la même langue en langue 3 et en option spécifique.

L'option spécifique Latin niveau I débutant est réservée uniquement à ceux qui n'ont pas choisi le latin au pré-gymnase.

Basic English

Ceux qui n'auraient pas inclus l'anglais dans leur choix de langues peuvent décider de suivre un cours d'anglais de communication (2h/sem.).

Mathématiques

Les élèves qui choisissent l'OS « Physique / Application des mathématiques » ont l'obligation de suivre un programme renforcé de mathématiques (maths+). Mais ceux qui ont choisi une autre OS peuvent également suivre un cours de maths+. Dans ce cas, l'horaire hebdomadaire augmente d'une heure en deuxième, troisième et quatrième année. Ce choix est vivement conseillé à tous les étudiants qui n'excluent pas des études scientifiques. Il serait également bienvenu pour les élèves qui choisissent les OS « Biologie / chimie » ou « Economie / droit ».

En deuxième pour la troisième année

Choix de l'option complémentaire (OC)

Elle doit être choisie en perspective avec l'option spécifique. L'élève peut soit choisir une branche qui renforce son choix d'OS, soit au contraire choisir quelque chose de totalement différent pour rééquilibrer les proportions entre les divers domaines.

Evidemment, il n'est pas permis de choisir en OC une des branches étudiées en OS. D'autre part, le choix d'une discipline artistique en OS exclut le choix des arts visuels, de la musique ou du sport comme OC.

Travail de maturité

Chaque élève doit effectuer, seul ou à deux, un travail autonome d'une certaine importance. Ce travail fera l'objet d'un texte ou commentaire rédigé, ainsi que d'une présentation orale. Un choix de thèmes, si possible interdisciplinaires, est proposé aux étudiants en deuxième année. Le travail final est noté et compte comme une autre branche pour l'obtention du certificat de maturité. Le travail de maturité fait l'objet d'une évaluation formative intermédiaire.

Grille horaire GY

	Disciplines	Branches	1 ^e	2 ^e	3 ^e	4 ^e	Total	%	Examens
Langues	Langue 1	Français	4	4	4	5	17	37%	**
	Langue 2	Allemand	4	3	3	4	14		**
		Allemand (latinistes)	3				13		
	Langue 3	Anglais	3	3	3	3	12		**
		Latin	3	3	3	4	13		
		Italien		3	3	4	10		
Mathématiques et sciences exp.	Mathématiques	Standard	4	4	4	4	16	26%	**
		Renforcé		5	5	5	19		
	Sciences expérimentales	Total	4	6	2	2	14		
		Biologie	2	2			4		
		Chimie	2	2			4		
		Physique		2	2	2	6		
		Physique pour OS PAM		3	2		5		
Sciences humaines	Sciences humaines	Total	7	4	2	2	15	16%	
		Histoire	2	2	2	2	8		
		Géographie	2	2			4		
		Philosophie			3	3	6		
Arts	Activités artistiques	Arts visuels ou musique	2	2	2		6	5%	
Options	Options spécifiques	Latin avancé		4	4	5	13	16%	**
		Latin débutant, grec, italien, anglais, espagnol, biologie et chimie, sciences économiques, arts visuels, musique		4	5	5	14		
		Physique et application des mathématiques		3	4	5	12		
	Option complémentaire	Pour toutes les branches (tableau p. 5)			2	2	4		*
	Travail de maturité				1		1		
	Disciplines obligatoires	Informatique	2	2			4		
		Economie / droit	3				3		
		Economie / droit (latinistes)	2				2		
		Sciences des religions	2				2		
	Sport	Education physique	3*	3	3	3	12		
	Autre	Grec *En 1 ^e année, la 3 ^e heure d'éducation physique est facultative pour ces élèves	2						
		Basic English (facultatif)		2	2	2			
		Total	33	34	34	33	138		

** examens écrit et oral

* examen oral uniquement

Les pourcentages se réfèrent au volume total d'enseignement des quatre années de gymnase.

En résumé, pour l'inscription au gymnase :

Afin de remplir correctement la fiche d'inscription qui se trouve sur ISA, nous vous invitons à discuter dès maintenant avec votre enfant des futurs choix qui devront être faits. Vous devrez en effet mentionner diverses options, à savoir :

- > Option artistique : arts visuels ou musique ? (en discipline fondamentale, la musique ne comporte pas l'étude d'un instrument).
- > Langues anciennes : rien ou latin et/ou grec (les élèves qui ont suivi les cours de latin ou de grec au CO doivent indiquer s'ils désirent poursuivre l'étude de ces langues en première année de gymnase. Ce choix est recommandé). En cas de choix du latin et/ou du grec, le cours de sciences religieuses devient facultatif. L'élève doit indiquer s'il souhaite ou non le suivre.
- > Bilinguisme : choix possible de bilingue standard (branche de sensibilisation) ou bilingue plus. Le Collège du Sud propose l'immersion partielle en première année : le cours d'introduction à l'économie et au droit est donné en allemand à raison de 3 h. hebdomadaires. Conditions : 5.0 d'allemand ou 4,5 en moyenne générale au CO). L'option bilingue plus (enseignement dispensé pour moitié en allemand dès la première année) est offerte à Fribourg uniquement. Les élèves qui souhaitent effectuer leur formation avec l'option bilingue plus peuvent préciser à l'admission leur souhait d'aller à Fribourg. Une lettre de motivation doit également être envoyée à l'école désirée avec une copie au Collège du Sud. Cette demande fera l'objet d'une décision Codess (Conférence des Recteurs).

Conditions d'admission - rappel :

Pour toutes les sections, ce sont les moyennes du 1^{er} semestre qui font référence (promotion). L'admission n'est définitive que si ces conditions sont maintenues en fin d'année scolaire au CO.

Sont admis au gymnase :

- > Les élèves en provenance d'un CO de classes prégymnasiales :
 - o 10H : élèves promus dont la somme des 4 notes des branches comptant pour l'atteinte des exigences selon le type de classe au CO est de 22 points et plus et aucune de ces 4 notes inférieures à 5.0 [*notes prises en considération : français (1x), mathématiques (1x), allemand et anglais (moyenne 1x), sciences de la nature (ou latin pour élèves en PGL) et histoire-géographie (moyenne 1x)*];
 - o 11H : élèves promus selon les conditions de l'école du CO.
- > Les élèves en provenance d'un CO de classes générales :
 - o 11H : élèves promus dont la somme des 4 des branches comptant pour l'atteinte des exigences selon le type de classe au CO est de 20 points et plus et aucune de ces 4 notes inférieures à 4.5 [*notes prises en considération : français (1x), mathématiques (1x), allemand et anglais (moyenne 1x), sciences de la nature et histoire-géographie (moyenne 1x)*].
- > Les élèves qui fréquentent un institut privé ; ces derniers doivent se présenter à l'examen d'admission, organisé en juillet pour les quatre collèges du canton, à Fribourg. Une convocation est envoyée en temps voulu et seule une réussite autorise l'admission.

En cas d'admission, l'élève doit terminer son CO en étant promu. Une non-promotion en fin de scolarité obligatoire ne permet pas le passage au secondaire supérieur 2.

Ne sont pas admis au gymnase:

- > Les élèves en provenance d'un CO de classes générales 10H ou 11H, qui ne remplissent pas les conditions d'admission ci-dessus;
- > Les élèves en provenance d'un CO de classes Exigences de base.

Cas particuliers GY :

- Les élèves qui viennent d'un autre canton, et qui emménagent dans le canton de Fribourg avec leurs parents, sont admis s'ils remplissent les conditions d'admission dans une école de culture générale, dans une classe du même niveau, du canton d'où ils viennent.

- Les élèves qui souhaitent faire leurs études dans le canton de Fribourg mais dont les parents sont domiciliés dans un autre canton, sont admis s'ils remplissent les conditions d'admission de leur canton d'une part, et dans la mesure des places disponibles d'autre part. De plus, le canton de domicile doit donner une autorisation de scolarisation extra cantonale.

II L'ECOLE DE COMMERCE (EC)

Maturité professionnelle commerciale

Conditions d'admission à l'EC

Elèves du CO Ecoles publiques	Conditions ¹	Admission en 1 ^{er} année EC
Classes pré-gymnasiales 11H	Exigences du type de classe atteintes	Admis
	Exigences du type de classe non atteintes	Non admis
Classes générales 11H	20 points et plus et aucune de ces 4 notes inférieures à 4.5	Admis
	19 points et plus et aucune de ces 4 notes inférieures à 4	Concours d'admission FR - AL - MA - AN (sans les notes du CO)
	Exigences du type de classe atteintes	
	Exigences du type de classe non atteintes	Non admis
Classes à exigences de base		Non admis

¹ Le nombre de points est la somme des 4 notes des branches comptant pour l'atteinte des exigences selon le type de classe, soit : français (1x), mathématiques (1x), allemand et anglais (moyenne 1x), sciences de la nature et histoire-géographie (moyenne 1x)

Les élèves de section générale qui sont soumis au concours d'admission sont convoqués pour le **samedi 15 mars 2025**. Il n'y a pas de rattrapage.

Les élèves provenant d'une **école privée** doivent se présenter au concours d'admission du **samedi 15 mars 2025**.

Les candidats qui ont fréquenté les classes d'un autre canton sont en principe admis s'ils remplissent les conditions d'admission dans leur canton.

Le délai limite d'inscription est fixé au **15 février 2025**.

La Maturité professionnelle commerciale

Que signifie « MPC » ?

La MPC permet d'entrer sans examen dans les Hautes Ecoles Spécialisées (HES), en particulier les Hautes Ecoles de Gestion (HEG), pour le domaine économique et administratif. L'accès à l'Université est possible moyennant la réussite à l'examen passerelle (formation complémentaire).

Durée des études

La voie des études commerciales dure quatre ans (3+1*) et permet d'obtenir le CFC d'employé de commerce et la maturité professionnelle commerciale (MPC).

Conditions d'admission

Selon le tableau d'admission en page 8.

Pour les candidats soumis au concours d'admission :

- Les notes obtenues au CO ne sont pas prises en compte. Les branches du concours sont le français, l'allemand, les mathématiques et l'anglais. Il n'y a pas de notes attribuées, mais des points, qui comptent pour l'admission : les élèves ayant obtenu les meilleurs résultats (en nombre de points) sont admis.
- En cas d'admission, l'élève doit terminer son CO en étant promu. Une non-promotion en fin de scolarité obligatoire ne permet pas le passage au secondaire supérieur II.
- Les élèves qui viennent d'un autre canton, et qui emménagent sur le canton de Fribourg avec leurs parents, sont admis s'ils remplissent les conditions d'admission dans une école de commerce, dans une classe du même niveau, du canton d'où ils viennent.
- Les élèves qui effectuent leurs études dans le canton de Fribourg mais dont les parents sont domiciliés dans un autre canton, sont admis dans la mesure des places disponibles. D'autre part, le canton de domicile doit donner une autorisation de scolarisation extra cantonale.

Les spécificités de la formation

La formation vise ainsi deux certificats (CFC + MPC). La maturité professionnelle allie une formation élargie en culture générale à une formation professionnelle initiale. La formation à la pratique professionnelle est intégrée dans l'enseignement à l'école et approfondie à l'occasion du stage complémentaire en entreprise. Le lien étroit avec le monde du travail et les situations professionnelles sont le signe distinctif de cette formation. Les titulaires d'une maturité professionnelle disposent ainsi d'une double qualification : non seulement ils ont une profession et peuvent se présenter sur le marché du travail, mais ils ont également démontré une aptitude aux études et peuvent accéder aux hautes écoles spécialisées sans passer d'examen.

* Stage en entreprise (SE) : 1 an (39 semaines + travail personnel)

Grille horaire EC

Dotation horaire modèle 3+1 CFC/MP (dès 2023/24)
(heures d'enseignement par année)

		1 ^e	2 ^e	3 ^e	4 ^e	Total	Exigences MP (PEC MP 18.12.12)	Exigences plan d'études national FIEc
Partie maturité professionnelle	Domaine fondamental	10	9	11		1200	960	960
	Première langue nationale	3	3	3		360	240	240
	Deuxième langue nationale	2	2	3		280	240	240
	Anglais	2	2	3		280	240	240
	Mathématiques	3	2	2		280	240	240
	Domaine spécifique	5.5	5.5	5.5		660	600	600
	Finances et comptabilité	2	2.5	3		300	300	300
	Economie et droit	3.5	3	2.5		360	300	300
	Domaine complémentaire	4	4	2		400	240	240
	Histoire et institutions politiques	2	2	2		240	120	120
	Technique et environnement	2	2	0		160	120	120
	Travail interdisciplinaire							
	TIB (travail interdisciplinaire dans les branches)			X		(144)	(144)	(144)
	TIP (travail interdisciplinaire centré sur un projet)				X	40	40	40
Partie CFC	CFC (connaissances professionnelles et sport)	12	14.5	12.5		1560		1280
	DCO E	4	2.5	2		340		240
	Informatique, Bureautique	3	2	2		280		
	Communication visuelle	1	0.5	0		60		
	DCO B - Unités d'exercice pratiques	1.5	2	1.5		200		160*
	Première langue nationale : communication	0.5	0	0		20		
	Deuxième langue nationale : communication	0	0.5	0		20		
	Economie et Droit	1	1.5	0.5		120		
	Ethique et philosophie	0	0	1		40		
	DCO C - Unités d'exercice pratiques	2	1.5	1.5		200		160*
	Economie et droit	1	0.5	0.5		80		
	Finances et comptabilité	1	1	1		120		
	DCO D - Unités d'exercice pratiques	2.5	2.5	0		200		160*
	Première langue nationale	1	1	0		80		
	Deuxième langue nationale	1	1	0		80		
	Anglais	0.5	0.5	0		40		
	Mandats pratiques scolaires (DCO B à D)	0	4	5.5		380		320**
	Projets d'entreprise	0	4	5.5		380		
	Sport	2	2	2		240		240
	Stage d'un an en entreprise	0	0	0	12 m.	12 m.		12 m.
	Total	31.5	33	31	12 m.			

* Il faut au total 480 périodes pour les unités d'exercice pratique (ici réparties à parts égales entre les DCO B à D).

** Il faut au total 320 périodes pour les mandats pratiques scolaires.

En résumé, pour l'inscription à l'Ecole de commerce :

Afin de remplir correctement la fiche d'inscription qui se trouve sur ISA, nous vous invitons à indiquer également un report éventuel sur la section ECG pour les élèves en provenance de classe générale qui sont soumis au concours d'admission et qui échouent ce concours : les résultats obtenus autorisent ou non une admission à l'ECG.

Conditions d'admission - rappel :

Pour toutes les sections, ce sont les moyennes du 1^{er} semestre qui font référence (promotion). L'admission n'est définitive que si ces conditions sont maintenues en fin d'année scolaire au CO.

Sont soumis au concours d'admission à l'EC:

- > Les élèves en provenance d'un CO de classes générales 11H :
 - **qui ne remplissent pas** ces critères : 20 points et plus et aucune des 4 notes ci-après inférieures à 4.50 [notes comptant pour l'atteinte des exigences selon le type de classe : français (1x), mathématiques (1x), allemand et anglais (moyenne 1x), sciences de la nature et géographie-histoire (moyenne 1x)].

En cas d'échec au concours, possibilité de reporter l'inscription à l'ECG : ce choix doit être mentionné à l'inscription pour être pris en compte.

 - Les élèves en provenance d'une école privée.

Seuls les points obtenus au concours sont pris en compte. Il n'y a pas d'examen de rattrapage.

En cas d'admission, l'élève en provenance d'un CO doit terminer promu·e. Une non-promotion en fin de scolarité obligatoire ne permet pas le passage au secondaire supérieur 2.

Ne sont pas soumis au concours d'admission à l'EC :

- > Les élèves en provenance d'un CO de classes prégyrnasiales, 11H ;
- > Les élèves de classes générales 11H qui ont :
 - 20 points et plus et aucune des 4 notes ci-après inférieures à 4.50 [notes comptant pour l'atteinte des exigences selon le type de classe : français (1x), mathématiques (1x), allemand et anglais (moyenne 1x), sciences de la nature et géographie-histoire (moyenne 1x)].

Ces critères d'admission doivent être maintenus en fin d'année scolaire. S'ils ne sont pas maintenus, l'élève est soumis au concours d'admission du mois de juillet. En cas de réussite à ce dernier, une place en EC pour l'année scolaire à venir est garantie.

En cas d'admission, l'élève en provenance d'un CO doit terminer promu·e. Une non-promotion en fin de scolarité obligatoire ne permet pas le passage au secondaire supérieur II.

Ne peuvent accéder à l'EC :

- Les élèves en provenance d'un CO de classes Exigences de base;
- Les élèves en provenance d'un CO de classes prégyrnasiales 10H.

Cas particuliers EC :

- Les élèves qui viennent d'un autre canton, et qui emménagent dans le canton de Fribourg avec leurs parents, sont admis s'ils remplissent les conditions d'admission dans une école de commerce, dans une classe du même niveau, du canton d'où ils viennent.
- Les élèves qui souhaitent faire leurs études dans le canton de Fribourg mais dont les parents sont domiciliés dans un autre canton, sont admis s'ils remplissent les conditions d'admission de leur canton d'une part, et dans la mesure des places disponibles d'autre part. De plus, le canton de domicile doit donner une autorisation de scolarisation extra cantonale.

III L'ECOLE DE CULTURE GENERALE (ECG)

Conditions d'admission à l'ECG

Elèves du CO Ecoles publiques	Conditions ¹	Admission en 1 ^{er} année ECG
Classes prégyrnasiales 11H	Exigences du type de classe atteintes	Admis
	Exigences du type de classe non atteintes	Non admis
Classes générales 11H	20 points et plus et aucune de ces 4 notes inférieures à 4.5	Admis
	19 points et plus et aucune de ces 4 notes inférieures à 4	Admis
	Exigences du type de classe atteintes	Examen d'admission FR - AL - MA (les notes du CO comptent pour 50%)
	Exigences du type de classe non atteintes	Non admis
Classes à exigences de base		Non admis

¹ Le nombre de points est la somme des 4 notes des branches comptant pour l'atteinte des exigences selon le type de classe, soit : français (1x), mathématiques (1x), allemand et anglais (moyenne 1x), sciences de la nature et histoire-géographie (moyenne 1x)

Date de l'examen d'admission pour les élèves qui y sont soumis : **samedi 15 mars 2025**.

Les élèves provenant d'une école privée doivent se présenter à l'examen du **samedi 15 mars 2025**.

Les candidats qui ont fréquenté les classes d'un autre canton sont en principe admis s'ils remplissent les conditions d'admission dans leur canton.

Le délai limite d'inscription est fixé au **15 février 2025**.

Durée des études ECG : Il faut trois ans pour obtenir le certificat de culture générale.

Le certificat de culture générale

L'école de culture générale Suisse (ECG) est un cursus de formation à plein temps du secondaire II, reconnu par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'Instruction publique (CDIP) et existe depuis 2003. Soixante et une écoles de culture générale sont réparties actuellement sur l'ensemble du territoire suisse. La plupart sont issues des anciennes écoles de degré diplôme. Elles sont reliées entre elles par un plan d'études cadre unique pour toute la Suisse.

Dans le canton de Fribourg, la voie ECG est offerte à l'ECGF (Ecole de culture générale de Fribourg) et à la section ECG du Collège du Sud, à Bulle. Elle dure trois ans et permet d'obtenir le certificat de culture générale, avec mention du domaine suivi. Les élèves qui souhaitent effectuer leur formation avec l'option bilingue peuvent préciser à l'admission leur souhait d'aller à l'ECGF (seule école à offrir cette possibilité).

La fonction des ECG

Les ECG cantonales ont une fonction incontestée de raccordement à la formation professionnelle tertiaire. Elles préparent aux Ecoles Supérieures (ES) et, moyennant une année supplémentaire de maturité spécialisée, à la Haute Ecole Spécialisée (HES-SO) des domaines de la Santé et du Social, ainsi qu'à la Haute Ecole Pédagogique (HEP).

Les grandes lignes du certificat

Selon les exigences futures de son projet professionnel, l'élève suit une formation dans l'un des domaines spécifiques suivants : Santé, Travail Social ou Pédagogie.

L'enseignement se compose de disciplines fondamentales et complémentaires. Le programme englobe les langues, les mathématiques, les sciences expérimentales et naturelles, les sciences sociales, le sport, la musique et l'art.

Un stage pratique, d'une durée minimale de deux semaines dans le domaine spécifique suivi, doit être accompli durant la formation.

Le certificat implique que chaque étudiant·e réalise, de manière autonome, un travail personnel faisant l'objet d'une présentation écrite et orale.

Une voie d'études exigeante

Très généralement, voici les qualités que l'on souhaite développer chez les élèves pour leur permettre d'obtenir leur certificat

- une culture générale orientée vers la compréhension des réalités actuelles,
- une attention particulière à l'éducation de sa personne,
- la confirmation de son orientation professionnelle,
- la préparation à l'accomplissement de la formation professionnelle subséquente,
- un savoir-faire provenant des compétences acquises grâce à la formation générale et les expériences professionnelles.

Perspectives ECG

L'ECG a pour but de donner à des jeunes, ayant terminé leur scolarité obligatoire, la possibilité d'accéder à des études ou des formations exigeant 10, 11 ou 12 degrés de scolarité préalables, 18 ou 19 ans révolus et une maturité suffisante. Elle ouvre la voie à un large éventail de professions :

A. Domaine Santé

Préparation aux professions :

- Soignantes : Infirmier·ère, sage-femme, ambulancier·ère ;
- Médico-thérapeutiques
diététicien·ne, ergothérapeute, hygiéniste dentaire, pédicure-podologue, physiothérapeute.
- Médico-techniques
technicien·ne en analyses biomédicales, technicien·ne en radiologie médicale (TRM), technicien·ne en salle d'opération (TSO).
- Du laboratoire et autres
laborantin·e en biologie, en chimie, assistant·e médical·e, en pharmacie, droguiste, esthéticien·ne, opticien·ne.

B. Domaine Travail social

Préparation aux professions :

- Educateur·trice social·e, de l'enfance, assistant·e social·e, maître·sse socioprofessionnel·le.

C. Domaine Pédagogie

Préparation aux professions :

- Enseignant·e primaire.

Déroulement des études ECG

L'élève suit, selon ses aptitudes, ses vœux et les exigences futures, une, deux ou trois années d'enseignement à l'ECG. Dès l'année scolaire 2020-2021, la première année est un tronc commun, il n'y a donc pas de choix à opérer. En début de deuxième année, l'élève devra choisir son orientation : Santé, Travail social ou Pédagogie.

Un certificat de culture générale couronne la fin de la 3^e année. Ce certificat n'est pas une fin en soi. Il facilite l'entrée dans des écoles où le niveau exigé des connaissances scientifiques et des qualités personnelles du candidat est élevé.

Les détenteurs d'un certificat ECG peuvent obtenir une maturité spécialisée qui leur permettra de se présenter dans une HES (haute école spécialisée) ou une HEP (haute école pédagogique). Cette formation d'une année est placée sous la responsabilité des Ecoles de Culture Générale.

		Santé			Travail social			Pédagogie		
		1 ^e	2 ^e	3 ^e	1 ^e	2 ^e	3 ^e	1 ^e	2 ^e	3 ^e
1 ^{er} domaine	Première langue nationale	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	Deuxième langue nationale	4	3	3	4	3	3	4	3	3
	Anglais	3	3	3	3	3	3	3	3	3
2 ^{ème} domaine	Mathématiques	4	3	3	4	3	3	4	3	3
	Biologie	2	5	6	2	2*		2	2	1
	Chimie	2	2	2	2	2*		2	2	1
	Physique	2	2	2	2	2*		2	2	1
	Informatique	2	2*		2	2*		2	2*	
3 ^{ème} domaine	Géographie	2	2*		2	2*		2	2*	
	Histoire	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Economie et droit	1			1		2	1		
	Psychologie			2		2	4		2	4
	Philosophie			2			2			2
	Sociologie		2*			2	2		2*	.
4 ^{ème} domaine	Arts visuels	2*			2		2	2		2
	Musique					1	1		1	2
	Théâtre						1			1
5 ^{ème} domaine	Sport	3	3	3	3	3	3	3	3	3
	Travail personnel			1			1			1
	Total	34	34	34	34	34	34	34	34	34

Chiffres en noir : branches de la formation générale

Chiffres en rouge : branches de la formation dans le domaine professionnel

* : branches se terminant en 1^e ou en 2^e année et comptant pour le certificat

En résumé, pour l'inscription à l'Ecole de culture générale :

Afin de remplir correctement la fiche d'inscription qui se trouve sur ISA, nous vous signalons que la première année est une année "tronc commun" ; il n'y a donc pas de choix à mentionner (le choix se fait à l'entrée en deuxième année).

Conditions d'admission - rappel :

Pour toutes les sections, ce sont les moyennes du 1^{er} semestre qui font référence (promotion). L'admission n'est définitive que si ces conditions sont maintenues en fin d'année scolaire au CO.

Sont soumis à l'examen d'admission ECG :

- > Les élèves en provenance d'un CO de classes générales, 11H, qui ne remplissent pas ces critères : 19 points et plus et aucune des 4 notes ci-après inférieures à 4.00, ou 20 points et plus et aucune des 4 notes ci-après inférieures à 4.50 [notes comptant pour l'atteinte des exigences selon le type de classe, soit : français (1x), mathématiques (1x), allemand et anglais (moyenne 1x), sciences de la nature et histoire-géographie (moyenne 1x)]. Une moyenne des notes d'examen et des notes du CO est calculée, seuil d'admission : 4.00.
- > Les élèves en provenance d'une école privée. Seules les notes obtenues à l'examen sont prises en compte.

Il n'y a pas d'examen de rattrapage.

En cas d'admission, l'élève en provenance d'un CO doit terminer promu·e. Une non-promotion en fin de scolarité obligatoire ne permet pas le passage au secondaire supérieur 2.

Ne sont pas soumis à l'examen :

- > Les élèves en provenance d'un CO de classes prégyrnasiales 11H promus selon les conditions de l'école du CO;
- > Les élèves en provenance d'un CO de classes générales 11H qui ont :
 - 20 points et plus et aucune des 4 notes ci-après inférieures à 4.50 [notes comptant pour l'atteinte des exigences selon le type de classe, soit : français (1x), mathématiques (1x), allemand et anglais (moyenne 1x), sciences de la nature et histoire-géographie (moyenne 1x)].
 - 19 points et plus et aucune des 4 notes ci-après inférieures à 4.00 [notes comptant pour l'atteinte des exigences selon le type de classe, soit : français (1x), mathématiques (1x), allemand et anglais (moyenne 1x), sciences de la nature et histoire-géographie (moyenne 1x)].Ces critères d'admission doivent être maintenus en fin d'année scolaire. S'ils ne sont pas maintenus, l'élève est soumis·e à l'examen d'admission du mois de juillet. En cas de réussite à ce dernier, la place en ECG pour l'année scolaire à venir est garantie.

Pour une admission définitive, l'élève doit terminer son CO en étant promu·e. Une non-promotion en fin de scolarité obligatoire ne permet pas le passage au secondaire supérieur 2.

Ne peuvent accéder à l'ECG :

- Les élèves en provenance d'un CO de classes prégyrnasiales 10H;
- Les élèves en provenance d'un CO de classes Exigences de base.

Cas particuliers ECG :

- Les élèves qui viennent d'un autre canton, et qui emménagent dans le canton de Fribourg avec leurs parents, sont admis s'ils remplissent les conditions d'admission dans une école de culture générale, dans une classe du même niveau, du canton d'où ils viennent.
- Les élèves qui souhaitent faire leurs études dans le canton de Fribourg mais dont les parents sont domiciliés dans un autre canton, sont admis s'ils remplissent les conditions d'admission de leur canton d'une part, et dans la mesure des places disponibles d'autre part. De plus, le canton de domicile doit donner une autorisation de scolarisation extra cantonale.

Les maturités spécialisées

La création de la maturité spécialisée est la principale nouveauté du concept de formation des écoles de culture générale approuvé en 2003 par la CDIP. Comme troisième voie de maturité à côté des maturités gymnasiales et professionnelles, elle donne accès à des formations dans des domaines spécifiques des Hautes écoles spécialisées (HES). La maturité spécialisée, reconnue au niveau national, exige la rédaction et présentation d'un travail de maturité spécialisée ainsi que des prestations complémentaires, spécifiques aux domaines choisis.

Le canton de Fribourg a introduit à l'automne 2010 trois orientations de maturité spécialisée : Santé, Travail Social et Pédagogie. Il s'agit d'une formation théorique et/ou pratique d'une année dans le domaine professionnel spécifique, destinée aux élèves certifiés des ECG. Cette formation comprend également la réalisation d'un travail de maturité spécialisée (TMS), en lien avec l'orientation choisie.

Les conditions d'admission, le type de formation, la grille horaire et le travail de maturité spécialisée diffèrent suivant les orientations.

MATURITE SPECIALISEE – Domaine « SANTE »

La maturité spécialisée domaine Santé (MSSA) donne un accès direct aux filières non régulées de la HES-SO, domaine de la santé. Si la filière est à régulation, la MS-Santé est assortie d'une procédure d'admission. Elle dure une année.

La MS-Santé comprend :

- une formation pratique et théorique;
- une expérience professionnelle spécifique en institution ;
- une expérience pratique non spécifique ;
- la réalisation d'un travail de maturité spécialisée (TMS-Santé).

MATURITE SPECIALISEE – Domaine « TRAVAIL SOCIAL »

La maturité spécialisée domaine Travail Social (MSTS) donne accès à la procédure de régulation de la Haute Ecole de Travail Social (HES) qui décerne le Bachelor of Arts HES-SO en travail social (Social Work).

La formation comprend :

- 40 semaines d'expériences professionnelles dont au moins 24 semaines spécifiques dans une institution du domaine social ou éducatif, encadrées et évaluées selon des modalités définies ;
- la réalisation d'un travail de maturité spécialisée (TMS-Travail Social). Ce travail porte sur l'expérience professionnelle réalisée dans l'institution.

La MS-Travail Social est obtenue aux conditions suivantes :

- obtenir une attestation pour les expériences professionnelles spécifiques ou non;
- obtenir une évaluation positive au terme de l'expérience professionnelle en institution;
- obtenir une note suffisante au TMS-Travail Social.

MATURITE SPECIALISEE – Domaine « PEDAGOGIE »

La maturité spécialisée domaine Pédagogie (MSPE) donne accès à la procédure d'admission à la Haute Ecole Pédagogique (HEP) qui forme les enseignant·e·s des classes préscolaires et primaires ainsi que les enseignant·e·s secondaires en activités créatrices et économie familiale (formations disciplinaire et didactique).

La formation comprend :

- des cours en langues, mathématiques, sciences expérimentales, sciences humaines, en arts et en sport, à raison de 26 leçons hebdomadaires durant 32 semaines ;
- la réalisation d'un travail de maturité spécialisée (TMS-PE).

Frais occasionnés par la fréquentation du Collège du Sud

Frais divers

Les parents supportent

- la taxe d'inscription, non remboursable (cf. ci-dessous)
- les frais d'écologie (cf. ci-dessous)
- les frais de matériel (manuels et petit matériel)
- les frais liés aux activités culturelles
- les frais de déplacement
- les frais de repas de midi.
- un ordinateur portable

Les élèves ont la possibilité de prendre le repas de midi au restaurant du Collège du Sud pour le prix de Frs 9.50.

Informations concernant l'écologie et la taxe d'inscription des écoles du S2 :

Taxe d'inscription

Une taxe unique d'inscription, **non remboursable**, de 100 francs est facturée.

De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.fr.ch/ce/fr/pub/publications/mse.htm>

Frais d'écologie

Les frais d'écologie pour un élève du S2 dont les parents sont domiciliés dans le canton de Fribourg s'élèvent à Frs 375.--, sauf pour l'Ecole de Commerce, pour laquelle il n'y a pas d'écologie.

Ces frais sont facturés en novembre de l'année scolaire en cours **à tout élève qui a débuté les cours.**

Pour les élèves dont les parents sont domiciliés dans un autre canton, les parents doivent demander l'autorisation au canton d'origine pour que leur enfant étudie dans le canton de Fribourg. Le Collège vous renseignera volontiers.

Bourse d'études

Les parents qui remplissent les conditions requises par le règlement peuvent demander une bourse d'études.

Le jour de la rentrée, chaque élève reçoit les informations nécessaires pour effectuer une demande.

Les familles qui bénéficient déjà d'une bourse n'ont plus de documents à envoyer ; cela se fait automatiquement par l'office des subsides.

Attestations de formation

Une attestation de formation est disponible sur ISA le jour de la rentrée scolaire.

Aucune attestation de formation ne peut être délivrée avant l'entrée en classe de l'élève.